



17ème législature

Question N° : 452	De Mme Félicie Gérard (Horizons & Indépendants - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et accès aux soins		Ministère attributaire > Santé et accès aux soins
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Dépistage des glaucomes	Analyse > Dépistage des glaucomes.
Question publiée au JO le : 08/10/2024		

Texte de la question

Mme Félicie Gérard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur le dépistage du glaucome, première cause de cécité absolue en France. Les glaucomes sont une maladie chronique de l'œil du fait de lésions du nerf optique. Dans la majorité des cas, l'hypertension oculaire est la première étape de l'évolution vers le glaucome. Selon l'Union nationale des aveugles et des déficients visuels (UNADEV), plus d'1 million de personnes en France sont atteintes de cette pathologie, dont plus de la moitié l'ignore. Or un dépistage réalisé en amont permet de prévenir la maladie, ou le cas échéant d'en limiter les risques et les effets. À partir de 40 ans, les risques de développer cette maladie augmentent : il est donc nécessaire de se faire dépister régulièrement. Avec le « bus du glaucome », l'UNADEV propose des consultations ophtalmologiques gratuites afin de dépister le glaucome. Cependant, cela est loin d'être suffisant et encore trop de Français méconnaissent l'importance de se faire dépister régulièrement chez un spécialiste à partir de leurs 40 ans. S'agissant d'un enjeu de santé majeur, elle lui demande si elle compte renforcer les campagnes de prévention sur le sujet en France et mettre en place des dépistages organisés et régulés.